



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 NOVEMBRE 2013

ARRIVÉ LE
18 NOV. 2013

SOUS-PRÉFECTURE DE

Le Conseil Municipal de St-Quentin-Fallavier, dûment convoqué par le Maire le 7 novembre 2013, s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Michel BACCONNIER, Maire.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 29.

Présents : Mesdames et Messieurs les conseillers en exercice à l'exception de ceux qui, absents, ont délégué leur pouvoir : Jean-Paul MOREL à Michel BACCONNIER - Rahma KHADRAOUI à Isabelle DURET – Sophie BAUDOIN à Andrée LIGONNET – Yannis BURGAT à Michel CHARPENAY – Florentine MASSE à Jean-Claude CANO – Stéphane JEANNET à Bénédicte KREBS – Isabelle BALLETT à Grégory ESTREMS

Absente : Véronique SORIANO

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : Isabelle DURET a été désignée.

DELIB 2013.11.13 09

OBJET : Désaffectation et déclassement du domaine public communal – parcelle anciennement cadastrée section G n° 162 et 163

Monsieur le Maire, expose aux membres du conseil municipal qu'il est nécessaire de régulariser un acte posant problème par défaut de procédure de déclassement préalable à la société PROLOGIS sise rue de Luzais à Saint Quentin Fallavier.

Par décret de Monsieur le Ministre de l'Equipement du 11 août 1972 paru au Journal officiel le 12 août 1972, il a été créé le périmètre de l'Agglomération de la Ville Nouvelle de l'ISLE D'ABEAU.

Par arrêté ministériel du 30 juin 1971, a été déclarée d'utilité publique en vue de la réalisation d'une première tranche de la Ville Nouvelle de l'ISLE D'ABEAU l'acquisition de terrains nus ou bâtis d'une superficie de 1.000 hectares environ situés sur le territoire des communes de GRENAY, SAINT-QUENTIN-FALLAVIER, SATOLAS-ET-BONCE, et la VERPILLIERE. Cet arrêté a été prolongé pour une durée de 5 ans à compter du 30 juin 1976 par un arrêté en date du 5 mars 1976.

Dans le cadre de la réalisation de la création de la Ville Nouvelle de l'ISLE D'ABEAU et en vertu des arrêtés de déclaration d'utilité publique susvisés, l'ETAT a procédé par voie d'expropriation ou par voie amiable à l'acquisition de divers terrains appartenant à la Commune de GRENAY.

Aux termes d'une ordonnance d'expropriation en date du 26 juin 1981, l'ETAT a notamment acquis par voie d'expropriation les parcelles sises sur la Commune de GRENAY et cadastrées sections A n° 162 et A n° 163.

Aux termes d'un procès-verbal du cadastre en date du 28 mars 1984 procédant à un changement de limites communales entre les communes de GRENAY et de SAINT-QUENTIN-FALLAVIER, les parcelles cadastrées section A n° 162 et A n° 163 sur la

commune de GRENAY sont devenues cadastrées section G n° 162 et G n° 163 sur la commune de SAINT-QUENTIN-FALLAVIER.

Aux termes d'un acte du 4 avril 1985, la commune de SAINT-QUENTIN FALLAVIER a déclaré adhérer à l'ordonnance d'expropriation susvisée.

Il s'avère que ces parcelles initialement cadastrées section A n° 162 et A n° 163 sur la commune de GRENAY, puis section G n° 162 et G n° 163 sur la commune de SAINT-QUENTIN-FALLAVIER, constitutives désormais de partie de la parcelle actuellement cadastrée section CA n°96 sur la commune de SAINT-QUENTIN-FALLAVIER, étaient antérieurement un tronçon du chemin de Bonce à Saint-Quentin-Fallavier et que ces parcelles n'ont jamais été formellement déclassées du domaine public communal préalablement à l'expropriation ci-dessus visée.

Connaissance prise de l'ordonnance d'expropriation du 26 juin 1981, du procès-verbal de cadastre du 28 mars 1984, de l'adhésion à l'ordonnance d'expropriation du 4 avril 1985 et du courrier et des plans du géomètre AGATE en date du 29 juillet 2013.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **CONSTATE** la désaffectation des parcelles anciennement cadastrées G n° 162 et 163, opérée depuis 1981.
- **PRONONCE** le déclassement des parcelles anciennement cadastrées G n° 162 et 163 (du domaine public communal, parcelle constituant partie de la parcelle actuellement cadastrée section CA n° 96.
- **AUTORISE** le maire à signer un acte réitérant leur accord au transfert de propriété intervenu en suite de l'ordonnance d'expropriation du 26 juin 1981 et de l'acte d'adhésion à l'expropriation du 4 avril 1985 susvisés concernant ces parcelles, ainsi que tout document relatif à cette affaire.

A l'unanimité.

St-Quentin-Fallavier, le 14 novembre 2013
Publication et transmission en sous-préfecture le

15 NOV. 2013

Le Maire

Michel BACCONNIER

